

AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL

Mairie de Valensole, 2 Place Frédéric Mistral, 04210 VALENSOLE

Tél : 06 71 00 47 50 ou 06 86 58 40 85

mail : brocante@valensole.fr

BROCANTE VIDE-GRENIERS DIMANCHE 26 AVRIL 2026

Ce bulletin d'inscription accompagné de votre règlement sont à retourner au plus tard le 22 AVRIL 2026 :

- Soit lors de nos permanences à la salle des Coussières, sous la place de la Mairie, le mercredi 8 avril de 17h à 18h, et les mercredis 15 et 22 avril de 16h à 18h.
- Soit par courrier postal à l'adresse ci-dessus.

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

NOM..... Prénom.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL :.....VILLE.....

Adresse mail :@.....

Téléphone.....

Je soussigné(e) atteste :

- ne pas participer à plus de deux Brocantes Vide-Greniers au cours de l'année 2026 ;
- avoir pris connaissance du règlement et l'avoir approuvé.

SIGNATURE

→ Pour les professionnels : N° de registre

→ Pour les particuliers : N° carte d'identité.....

Longueur du stand souhaité : mètres

Aucun véhicule ne peut stationner la journée entière dans l'enceinte de la brocante, ils seront tolérés uniquement pour le chargement / déchargement. Un parking est situé à côté.

Nature des objets vendus
.....
.....

TARIFS :	Personnes domiciliées à Valensole	3 € / mètre
	Professionnels ou autres	4 € / mètre

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de :
Amicale du Personnel Municipal

REGLEMENT BROCANTE VIDE-GRENIERS

DIMANCHE 26 AVRIL 2026

La Brocante, Vide-Greniers aura lieu le Dimanche 26 avril 2026 de 8 h à 18 h l'Avenue Segond (La Promenade) à Valensole.

Il est demandé à chaque exposant :

Professionnels, photocopies du registre des métiers et de la carte d'identité.
Particuliers, photocopies de la carte d'identité et un justificatif de domicile.

Dès 6 heures, il est mis à la disposition de chaque exposant une surface nue qu'il devra aménager lui-même, d'une longueur variable selon son désir, d'une profondeur d'environ 3 mètres.

Aucun véhicule ne peut stationner la journée entière dans l'enceinte de la brocante, ils seront tolérés uniquement pour le chargement / déchargement. Un parking est situé à côté.

Il ne sera procédé à aucun changement dans l'attribution des emplacements.

Il est demandé aux exposants de respecter les sites mis à leur disposition, de ne pas empiéter au delà de l'emplacement réservé, de ne rien suspendre sur les grilles ou grillages des riverains et de laisser leur emplacement sans décombres en fin de journée.

L'Amicale du Personnel décline toute responsabilité en cas de litige avec les services de gendarmerie ou du fisc.

L'Amicale du Personnel ne peut être mise en cause en cas de vol, perte, incident ou sinistre quelconque pendant la durée de la foire.

En cas d'annulation de cette manifestation pour **raison de très grosses intempéries, les participations financières seront remboursées.**

Les emplacements ne seront enregistrés définitivement qu'à la réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement et des justificatifs demandés.

Tout stand non occupé à 8 h 00 sera remis à la disposition des organisateurs.
Aucun remboursement, ni aucune indemnité ne seront versés en cas d'absence.

La manifestation ayant lieu dans un espace sécurisé, les exposants ne seront autorisés à quitter les lieux qu'à partir de 18 heures.

En posant leur candidature à la Brocante, Vide-Greniers, les exposants déclarent adhérer au présent règlement et en accepter les conditions. Ils attestent ne pas participer à plus de deux Brocantes Vide-Greniers au cours de l'année 2025.

Fait à Valensole le 30 mars 2026.
Le Président, Pascal OLENIEZ,

